



• ACCES ET CIRCULATION

Le hall est accessible de plain-pied par de nombreuses portes latérales. Les véhicules, sauf engins de manutention, ne sont pas autorisés à y pénétrer. Les parkings Pe6a et Pe6b à proximité immédiate du hall sont à la disposition des installateurs pendant le montage et le démontage du salon. **Pensez à enregistrer votre véhicule sur <http://logipass.viparis.com> afin de rentrer dans l'enceinte du Parc des Expositions.**

• LIVRAISONS ET DECHARGEMENT

Il est conseillé d'avoir un camion avec haillon ou un chariot élévateur complété par un transpalette afin de déposer la marchandise sur votre stand (absence de zone de déchargement). Vous pouvez aussi contacter les sociétés CLAMAGERAN ou CLASQUIN.

Nota : Pendant les périodes de montage et de démontage, aucun badge ne sera nécessaire pour accéder au hall.

• SOLS, PAROIS, PILIERS DU PAVILLON

Les murs et piliers du hall sont soit en béton, soit en acier, soit recouverts d'un bardage bois. Il est strictement interdit d'effectuer des percements, scellements, saignées ou découpages, dans le sol et sur les murs et piliers du hall, ni de les peindre.

• ALLEES

Les exposants devront laisser les allées libres de toute canalisation, câble ou élément de décoration, tant au sol qu'en hauteur.

• BARDAGE DU HALL

BARDAGE PERMANENT DES MURS DU HALL

Le bardage permanent des murs ne peut être ni peint, ni percé, ni encollé.

BARDAGE PERMANENT DES PILIERS

Le bardage ne peut être ni peint, ni percé, ni encollé.

A condition de faire partie intégrante du stand, le bardage et les piliers peuvent être utilisés en totalité par l'exposant concerné afin d'y accrocher enseigne(s) ou élément(s) de décoration, et ce au regard de la hauteur maximum de construction autorisée. Toute structure située en dehors de la surface privative d'exposition ne peut être utilisée.

Tout élément agrafé devra être retiré en fin d'exposition par l'exposant, et le bardage débarrassé des agrafes. A défaut, la remise en état sera facturée à l'exposant.

- **CANIVEAUX DE DISTRIBUTION DES FLUIDES**

La distribution des fluides dans le hall est assurée par un ensemble de caniveaux. Seule la Société d'Exploitation du Parc des Expositions est habilitée à utiliser ces caniveaux.

- **DEGRADATIONS**

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts et dommages occasionnés aux constructions du bâtiment lors du transport, de l'installation ou de l'enlèvement de leur matériel.

- **ACCROCHAGE – ELINGUES**

Les accrochages à la charpente du hall sont réalisés par les services techniques du Parc des Expositions.

Les commandes doivent être effectuées directement sur le site www.viparis.com/epex. Dans tous les cas, les éléments suspendus devront respecter le règlement technique du salon (cf hauteur maximum de construction).

- **COMMANDES DE DESENFUMAGE ET POSTES D'INCENDIE FIXES**

Sur les bardages de périphérie ou les poteaux, sont placés des commandes de désenfumage ou des extincteurs. Les R.I.A. doivent être visibles et accessibles 1m autour. Les Interphones doivent rester dégagés de façon permanente. Le balisage de ces installations doit rester visible.

PERIODE DE MONTAGE : 17 - 18 - 19 mars 2018

- **ACCES ET CIRCULATION DANS LE HALL**

Aucun camion ni véhicule ne pourra pénétrer dans le hall. Seuls sont autorisés les engins de manutention. L'accès aux aires de stationnement est libre pendant le montage et le démontage.

(Sous réserve des mesures de sécurité spécifiques mises en place par les autorités).

- **DEROGATION DE MONTAGE**

L'organisateur se réserve le droit d'accorder ou non une dérogation de montage, suite à la demande écrite et motivée d'un exposant, soumise **avant le 2 mars 2018**. Toute dérogation ne pourra être acceptée qu'après retour du dossier complet (projet de stand côté et attestation de démontage).

- **PRISE DE POSSESSION DES EMBLEMES**

Espaces nus : 17 mars 2018 à partir de 9h00
Stands Essentiel, Easy, Identity : 19 mars 2018 à partir de 8h00

- **EMBALLAGES VIDES - DEPOT DE MATERIAUX**

Les emballages vides doivent être évacués sans délai et entreposés par les exposants ou leurs transporteurs. Il n'existe aucune possibilité de stockage dans le hall.

- **COMMISSION DE SECURITE**

Lors du passage de la commission de sécurité, les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand.

- **CONTROLE D'ACCES SUR CHANTIER**

En période de montage et de démontage, le site est un chantier interdit au public. Tout intervenant sur le chantier doit pouvoir fournir un justificatif ou une attestation d'appartenance à une entreprise exposante ou d'agencement. Les visites de chantier sont interdites.

- **ZONE NON-FUMEUR**

Il est strictement interdit de fumer dans le hall.

- **LIVRAISONS**

Les livraisons sont autorisées en montage sur les horaires de travail du planning officiel. Stationnement libre sauf sur les voies de circulation et les voies pompiers. Ne pas oublier d'enregistrer votre véhicule sur le site : <http://logipass.viparis.com>

Salons SITL Europe - IntraLOGISTICS - TNG - Hall 6
Parc des Expositions PARIS NORD VILLEPINTE
Société (à renseigner) / Stand n°
Contact + numéro de mobile
ZAC de Paris Nord 2 – RD40 – 93420 VILLEPINTE

- **IMPORTANT**

Les réceptions de colis sont sous la responsabilité de chaque exposant. Un représentant doit être présent sur le stand au moment de la livraison.

Aucune livraison ne sera réceptionnée par l'organisation.

- **TRAITEURS**

Livraisons traiteurs autorisées sous réserve de bons de livraison. Les exposants peuvent faire appel soit au traiteur officiel du salon, soit à des traiteurs agréés par l'administration de VIPARIS. Tous les traiteurs devront impérativement obtenir un agrément ponctuel en adressant leur demande à :

VIPARIS – Mme MOTTIN

Tel. : +33 (0)1 40 68 14 46

Mail : myriam.mottin@viparis.com

En l'absence de cet agrément, l'accès au parc leur sera refusé.



ATTENTION : Les risques de vols sont importants pendant les périodes de montage et de démontage.

PERIODE D'OUVERTURE AU PUBLIC : 20 - 21 - 22 et 23 mars 2018

PLANNING D'OUVERTURE

	20 mars	21 mars	22 mars	23 mars
Exposants	7h30 – 19h00	7h30 – 20h00	7h30 – 19h00	7h30 – 18h00
Visiteurs	9h00 – 18h00	9h00 – 19h30	9h00 – 18h00	9h00 – 17h00

- **SURVEILLANCE**

La surveillance générale pendant le salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Vous pouvez faire surveiller privativement vos installations pendant le montage, le démontage, ou la nuit.

- **LIVRAISONS PENDANT LE SALON**

Horaires : de 7h30 à 8h30 uniquement.

- **PROSPECTUS / DEMARCHAGE COMMERCIAL**

La distribution, ou toute sorte d'animation ou démarchage commerciale, est strictement interdite en dehors des stands.

- **PARKING**

Les cartes de parking exposants sont à commander via www.viparis.com/epex et sont délivrées pour toute la durée d'ouverture du salon au public.

Aucun véhicule ne sera autorisé à rester garé aux abords du hall pendant l'ouverture du salon. Tout véhicule immobilisé sera enlevé et mis en fourrière sans préavis.

**PERIODE DE DEMONTAGE :
Du 23 mars dès 18h00 jusqu'au 24 mars 2018 à 18h00, sans interruption**

Les décorateurs / standistes devront obligatoirement suivre le planning établi par l'organisateur pour accéder au site pendant le démontage.

Tous les matériels et décors devront impérativement avoir quitté le hall 6 au plus tard le

Samedi 24 mars 2018 à 18h00

Les marchandises et les installations qui ne seront pas enlevées à cette date seront être enlevées et détruites aux frais, risques et périls de l'exposant.

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial.

Tous débris (moquettes, adhésifs...) doivent être retirés. Les dégâts constatés lors du démontage des stands seront facturés à l'exposant. L'exposant est aussi responsable pour l'ensemble des prestataires.

- **ACCES AU HALL**

Comme au montage, vous devez enregistrer votre véhicule sur le site <http://logipass.viparis.com> pour rentrer dans le Parc. Les poids lourds ne pourront accéder aux abords du hall qu'à partir de 20h. L'accès au hall 6 sera autorisé pour les chariots à main et aux tire-palettes à partir de 18h. Pour des raisons de sécurité, l'accès au hall pour les engins motorisés (Fenwick, nacelles...) sera possible à partir de 19h.

- **RÉSERVES**

Les réserves des stands « EASY et IDENTITY » devront être vidées de leur contenu pour 18h le soir-même de la fermeture.

- **EMBALLAGES VIDES**

Les emballages vides pourront être redéposés sur les stands par les sociétés de manutention CLAMAGERAN et CLASQUIN à partir de 18h, le vendredi 23 mars.

- **SURVEILLANCE**

ATTENTION : Les risques de vols sont importants pendant les périodes de démontage.

- **SINISTRE OU VOL (DEMARCHE A SUIVRE)**

Dans les 24 heures, déposer une plainte auprès du **Commissariat de Police** : 1 avenue Jean Fourgeaud 93420 VILLEPINTE - Tel. : +33 (0)1 49 63 46 10

Remplir ensuite le formulaire de déclaration de sinistre qui sera remis au Commissariat Général du salon hall 6.

L'original du dépôt de plainte et le formulaire de déclaration de sinistre devront être adressés à l'assureur :

Cabinet NISSE : 35 av. du Maréchal Foch -78400 CHATOU
Tel. : +33 (0)1 30 15 65 20